

Procès-verbal n°4

BUREAU EXECUTIF

SAISON 2022/2023

Approuvé par le Comité Directeur du 24/09/2022

Réunion du mardi 30 août 2022 en visioconférence + consultation télématique

Présents :

Membres :	Monsieur	GONCALVES-MARTINS Sébastien	Président
	Mesdames	BEAUCHAMP Céline	Secrétaire Générale Adjointe
		CERVETTI Brigitte	Secrétaire Générale
	Messieurs	MICHEL Claude	Trésorier
		PRIGENT Arnaud	Vice-Président
Invité :	Messieurs	ALORO Jean-Paul	Président de la CDR
Assiste :	Madame	DELAMARE Sandrine	Directrice administrative

En consultation télématique :

Membres :	Messieurs	KHEMIRI-LEVY Karim	Vice-Président
		PILARD Olivier	Vice-Président
		VAURETTE Vincent	Trésorier Adjoint

Ouverture de séance à 20H15

1) Beach Pro Tour à R. GARROS (29/09 au 2/10)

Le Président informe de l'achat à RNK :

- de 2 box sur les 4 jours (4 places/box) que les membres du Bureau pourront se répartir afin d'inviter les partenaires de la Ligue. Il faudra que chacun exprime ses souhaits. Il s'agira aussi de lister ces partenaires (Conseil Régional, DRAJES, CROSIF, CREPS, UNSS...) et ne pas faire redondance avec ceux qui seront déjà invités par la Fédération (idem pour les élus). Il faudra vérifier le listing VIP Ligue...
- 100 places (cat. 2) en récompense des clubs qui organiseraient des Tournois de rentrée dans les catégories M15/18.

Selon les tarifs réservés aux instances et clubs pourraient être proposé l'achat de :

- box ou places cat.1 pour nos administrateurs et salariés

Et l'achat par les clubs ou Comités de places au tarif réservé de :

- box ou places cat.1.

Sébastien se remettra en lien dès demain avec K. KHEMIRI LEVY pour des éclaircissements sur les conditions tarifaires. Ensuite il conviendra de sonder très vite tout le monde.

2) Commission de Discipline Régionale

2.1 Rapports CDR/CFA

JP. ALORO fait remonter l'incompréhension de sa commission quant à une sanction amoindrie par la CFA concernant le fautif principal d'une affaire que la CDR a eue à juger. Alors que 2 autres sanctionnés, moins fautifs, se retrouvent de ce fait avec des peines plus lourdes parce qu'ils n'ont pas fait appel... JP. ALORO regrette que la 2nde instance ne se tourne pas vers la CDR, a minima au moment de l'instruction, voire ne lui laisse pas la possibilité d'être entendue pour exprimer sa démarche.

JP. ALORO s'est entendu avec le Pdt de la CFA. Ce dernier va voir s'il est possible de modifier le règlement pour ne plus retrouver ce cas de figure.

2.2 Nouveau membre à la CDR

JP. ALORO propose de faire entrer un avocat à la CDR, en l'occurrence son frère, Marcel ALORO. Le Bureau accepte à l'unanimité. Ce dernier devra être licencié.

3) **Agents de Développement (ADD)**

3.1 Accueil de L. LE MARREC

Loïc commence le 1er septembre. Sandrine demande s'il a une fiche de missions pour les 1ers jours. C. MICHEL s'est mis en lien et a vu avec lui par quoi débiter. Sébastien passera un moment à Cachan pour l'accueillir.

Le Chargé de mission fédéral qui doit effectuer le suivi des ADD vient de prendre son poste et n'est donc pas encore opérationnel.

3.2 Dotations des ADD

S. DELAMARE s'est occupée de doter de PC portables les 2 arrivants, L. LE MARREC le 1/09 et J. COCU le 15/09. PC fixes également révisés. Les ADD devront aussi disposer d'une adresse courriel individuelle identique au format Ligue. Se rapprocher de V. VAURETTE pour les créer.

Concernant des téléphones portables, C. MICHEL s'est renseigné des tarifs d'Orange (notre prestataire). Ils varient en fonction des datas fournies et des téléphones choisis évidemment. Il faudrait a minima 70 gigas.

S. DELAMARE affinera pour connaître le coût de lignes supplémentaires chez Orange Pro ou chez d'autres fournisseurs. La flotte pourrait concerner 5 mobiles.

Cartes de visite à prévoir (voir avec M. PAUZIER) tout comme pour la gadgetterie et les visuels liés aux actions.

3.3 Ligne de subvention

Communiquer avec la DRAJES (leur envoyer la promesse d'embauche) au sujet de J. COCU qui pourrait bénéficier d'un subventionnement « Un jeune – Une solution ».

4) **Evocation**

Le club de Sartrouville demande à ce que le BE étudie la possibilité de le maintenir PNM en tant que 9^{ème} puisque la CRS a fait monter dans la poule de Charenton (meilleur 1^{er} de sa poule suite à une décision de la CAR) une seconde équipe, celle classée 2^{nde} en fin de saison. Au moment où les matches étaient terminés, Montgeron était 1^{er} et a donc disputé le tournoi des 1ers. Pour ce motif et que le club ne se sente pas lésé, la CRS avait accepté l'invitation de la CAR de laisser accéder les 2 clubs en PNM. Or le RPE indiquait qu'en cas de place vacante, c'est un 9^{ème} de PNM qui était repêché. Discussion sur les délais d'appel, la qualification de « place vacante » et « repêchage », etc.

Le Bureau n'étant pas au complet, il a été décidé de consulter les membres absents par télématique. C. BEAUCHAMP et C. MICHEL n'ont pas souhaité participer à cette consultation puisque parties prenantes. B. CERVETTI non plus, ayant participé à la décision de 1^{ère} instance.

Résultat du vote (5 votants) : 4 voix contre 1 pour. La demande est rejetée.

Le club a fait savoir qu'il comptait faire appel auprès de la CAR.

5) **Divers**

5.1 Laïcité : suite à une demande de club, le Bureau souhaite affirmer que le principe de laïcité préside au respect d'une tenue vestimentaire identique pour tou(te)s les joueur(se)s en compétition, sans tolérance de signe religieux extérieur quel qu'il soit. Cette question ne peut être abandonnée à la discrétion des arbitres.

5.2 Colosse aux Pieds d'Argile : il faut sonder le Comité Directeur pour connaître la disponibilité de ses membres pour une session de sensibilisation (2H). Idem pour une session de formation à destination des cadres techniques de la Ligue et des Comités (7H). Revenir ensuite vers l'association pour fixer le calendrier de ses interventions sur ces 2 modules.

5.3 Convention de MAD avec Conflans : il faut se rapprocher de P. MONTAUDOIN pour signer la nouvelle convention, sachant que M. VAUTIER fera moins d'heures dans son club. Sébastien appellera Philippe.

5.4 Fonctionnement Ligue : il faudra demander à V. VAURETTE un certain nombre de données (personnes concernées) et mots de passe relatifs aux adresses mails créées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Président

Secrétaire de séance